



CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Entre :

Madame le Docteur Stéphanie MASSON-SAGNOL, domiciliée 170 avenue du stade, Le Cinépôle bâtiment C3, 42170 Saint Just Saint Rambert

Et

La Commune d'Andrézieux-Bouthéon représentée par son Maire, Monsieur François DRIOL, dument habilité par la décision n°..... du .../...../2025 (mention qui sera à complétée dès que la décision sera faite)

- VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article R 2324-39,
- VU les articles R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique,
- **CONSIDERANT** que les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Madame le Docteur Stéphanie MASSON-SAGNOL est autorisée à intervenir en sa qualité de médecin, à la crèche multi-accueil « L'envol des bambins ».

Article 2 : Les prestations mensuelles du Docteur Stéphanie MASSON-SAGNOL, qui seront programmées selon la disponibilité du service, sont évaluées, en fonction des besoins de la structure, à deux vacations de deux heures.

Le rôle de Madame le Docteur MASSON-SAGNOL Stéphanie au sein de la crèche multi-accueil est principalement préventif :

- Visite d'admission et suivi des nourrissons,
- Prévention des processus infectieux en collectivité, hygiène,
- Education et formation du personnel.

Article 3 : Madame le Docteur MASSON-SAGNOL percevra, pour son activité au sein de la crèche multi-accueil « l’envol des bambins » un forfait horaire de 110 € incluant les indemnités de déplacement.

Article 4 : La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2026

Elle pourra être dénoncée par l’une ou l’autre des parties, moyennant un préavis d’un mois.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le

Le médecin

Stéphanie MASSON-SAGNOL

**Le Maire
d’Andrézieux-Bouthéon**

François DRIOL

